

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01263

Numéro SIREN : 443 762 638

Nom ou dénomination : A.L.V. DUMAS

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2022 sous le numéro de dépôt A2022/010789

**A.L.V. DUMAS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 3 750 euros**  
**Siège social : 4 Impasse Louis Pasteur - 38160 SAINT-SAUVEUR**  
**443 762 638 RCS GRENOBLE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le premier juillet, à neuf heures.

**Monsieur Michel DUMAS,**

Demeurant 30 Chemin des Guinards, 38160 ST PIERRE DE CHERENNES

agissant en qualité de Président de la société A.L.V. DUMAS sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée :

**Monsieur REBATEL Kévin**

Né à ST MARCELLIN le 1<sup>er</sup> avril 1988

De nationalité française

Demeurant 13 Rue des Jonquilles, 38160 ST SAUVEUR.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur REBATEL Kévin disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Toutefois, Monsieur REBATEL Kévin ne pourra user des pouvoirs de direction générale que sous les réserves suivantes :

Il ne pourra contracter aucun emprunt et ne réaliser aucun investissement supérieur à 10 000 euros sans une autorisation préalable des associés donnée lors d'une assemblée générale.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur REBATEL Kévin aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur REBATEL Kévin ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur REBATEL Kévin percevra une rémunération fixe mensuelle brute de 5 032,67 euros, et ce sur 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

**Michel DUMAS**



**Kévin REBATEL**

« Bon pour acceptation des fonctions de  
Directeur Général »

Bon pour acceptation  
des fonctions de  
Directeur Général

